

Compte rendu du Conseil d'école du jeudi 17 novembre 2022

Parents d'élèves : Mme JOUVE, Mme RENOUX, Mme ROSIERE, Mme LETHEULE, Mme DJAKOVIC, Mme DUCHATELET, Mme BERDOT-GIUA, Mme BONTEMPS-ANELLI, Mme VOISIN, M. ANNONIER, M. CELLERIER, M. LARDEAU

Enseignants : M DUBOIS(Directeur), Mme DUBOIS, Mme GOUADON, Mme BOUARD, MME CHARRIER, MME DEPREDURAND, Mme FRAPPART, M. MONTEIL, Mme BARRETE, M. GIRAULDON, Mme SAUSSE

Mairie Mme LEGER, Mme PERSYN

DDEN :M. BEAUVILLAIN

Périscolaire : M. LEGER

Excusés : M DURAND (IEN), Mme GAURIER, (Maire), Mme LAVARENNE, Mme AUDINET, Le RASED

Mot de bienvenue du directeur à la nouvelle équipe de parents élus.

Résultat des élections (du 08/10/21)

Les votes ont été faits exclusivement par correspondance comme l'an passé suite à la décision du Conseil d'école extraordinaire du 28 septembre dernier.

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	343
Nombre de votants	166
Nombre de bulletins blancs ou nuls	12
Nombre de suffrages exprimés (S)	154
Taux de participation	48.40%

L'an dernier : Nous avons 326 inscrits sur les listes pour 156 votants (47.85%) soit une infime hausse de la participation.

Comme traditionnellement, 1 seule liste en présence, composée cette année de 14 parents (10 titulaires/4 suppléants) qui sont donc tous élus. Nous souhaitons la bienvenue à tous : Mme JOUVE, Mme RENOUX, Mme ROSIERE, Mme LETHEULE, Mme DJAKOVIC, Mme DUCHATELET, Mme BERDOT-GIUA, Mme BONTEMPS-ANELLI, Mme VOISIN, Mme BERTHEREAU, Mme DUGUET, M. ANNONIER, M. CELLERIER, M. LARDEAU

Il est proposé par M. Annonier de réaliser un trombinoscope des parents élus pour affichage afin que les parents de l'école sachent les reconnaître.

Rappel de l'Organisation et fonctionnement du conseil d'école

Instance principale de l'école, réunie au moins 3 fois par an (1/trimestre), organe de concertation institutionnelle dotée de compétences décisionnelles, le Conseil d'école permet d'associer les parents élus et la commune à la vie, l'organisation de l'école et des activités qui s'y rattachent. Ses membres participent, entre autres au vote du règlement de l'école. Sur le site Eduscol, on peut retrouver tous les rôles de cette instance officielle qui, par exemple, doit être consultée par le Maire d'une commune pour l'utilisation des locaux de l'école en dehors des heures scolaires. M. Beauvillain explique son rôle de DDEN : Vérifier le bon fonctionnement de l'école, et de son instance (visite des locaux, sécurité, hygiène par exemple). C'est le médiateur entre les différents partenaires : parents, enseignants, associations et Mairie. Nommé par l'Inspecteur d'Académie, il a donc un compte-rendu à lui fournir. C'est un interlocuteur supplémentaire en cas d'interrogation, de souci.

Chaque année la **circulaire ministérielle** de rentrée fixe les objectifs, les orientations prioritaires : cette année excellence, égalité, mixité et bien être des élèves et du personnel.

Vote du règlement intérieur de l'école 2022-2023

ANNEXE 1

Il existe un règlement type départemental pour toutes les écoles d'Indre et Loire, rénové en septembre 2018. auquel s'ajoute pour chaque établissement un règlement local indiquant ses spécificités.

Quelques petits changements pourraient être apportés au nôtre : Ils sont en rouge sur le document fourni. Après lecture des propositions d'ajouts :

- § Fréquentation : « **courte** » et « **les longues absences devant l'être par l'IEN** »

- § Dispositions particulières, alinéa 3: « **qui le donne au directeur** »

- § Dispositions particulières, alinéa 4 : « **ni boissons (pour les bonbons prendre contact avec l'enseignant)** »

Ces modifications sont *adoptées à l'unanimité* et le nouveau règlement intérieur est donc *adopté à l'unanimité*. Il est rappelé que les parents doivent consulter ce règlement qui leur sera envoyé avec preuve de réception et sera lisible sur le site internet de l'école ou sur les « ENT » de classe. Quelques exemplaires peuvent être distribués sur demande. Il sera également affiché à l'entrée, sur le panneau extérieur.

Bilan de rentrée

- Rentrée plus sereine, avec des mesures sanitaires fortement allégées.
- Les sanitaires sont redevenus genrés.
- Le dispositif ULIS se poursuit avec 10 enfants et un de plus dès lundi 21 novembre. Ils sont encore mieux intégrés que l'an passé et se sont fait des camarades. (Répartition cf annexe 2). Une seule AESH maintenue avec M GIRAULDON, Mme JARRIER Sandrine, déjà présente l'an passé.
- Remerciements pour la générosité des familles qui nous permettent avec presque 4000 € de dons depuis septembre, de réaliser nos projets de l'année (les voyages de classes, jeux pour la cour et le hall, tablettes numériques).
- Accueil de nouvelles collègues : Marie FRAPPART et Claire AUDINET pour la classe de ce1/ce2, Mme SAUSSE zil et Mme HOUDIN -BLONDEAU, brigade.
- Présence 12h/semaine de Mme MARCHAUD, AESH.
- Accueil d'un jeune en service civique depuis le 7 novembre : Axel ARRAULT.

EFFECTIFS (annexe 2)

- 210 élèves sont inscrits, pour un total de 177 familles
 - Dans le dispositif ULIS : 11 enfants répartis comme stipulé plus haut.
 - Depuis la rentrée : 2 petits Ukrainiens en CE1 et CM1, 1 nouvelle CE2 chez Mme BARETE depuis le 7 novembre en provenance de Veigné. Une CM1 déjà partie vers Chinon ainsi qu'un enfant du voyage, arrivé et reparti.
- Pour le Cycle 2 : (CP, CE1, CE2) 128 élèves. Pour le Cycle 3 : (CM 1 et CM2) 82 pour un total de 177 familles
- Effectifs par classe : cf annexe 2
- L'an passé 40 CM2 sont partis en 6^{ème}. Il y a eu 39 arrivées au CP

Perspectives pour l'an prochain

42 CM2 partiront en 6ème, 41 élèves arriveraient en CP avec 1 Ulis de plus soit une stagnation mais il faut s'attendre à une hausse avec les lotissements en construction.

Périscolaire : toujours organisé par Familles Rurales dont la personne référente est Baptiste LEGER.

M. LEGER nous informe que la rentrée sans covid a été agréable et s'est bien déroulée. Les effectifs sont en forte hausse le matin et le soir : il y a régulièrement 94 élèves. Les horaires sont inchangés.

Projets de l'année et budget prévisionnel (annexe 3)

Les projets sont nombreux et variés comme on peut le voir sur le tableau joint.

Petites précisions :

Piscine : Toutes les classes iront au Spadium de Monts, sauf les CM2. La CCTVI gère le transport.

Pour Noël : La mairie nous livrera le sapin bientôt et comme chaque année un après-midi décoration de l'école sera effectué. La date n'est pas encore fixée.

Tombola des dindes de Noël : Le projet ne peut être reconduit cette année, le fournisseur de M. Bidault (boucher d'Azay le Rideau) ne pouvant assurer la fourniture de volaille en raison de la grippe aviaire qui touche les élevages de la région.

Les Chorales doivent avoir lieu le mardi 13 décembre (cycle 2) et le vendredi 23 juin (cycle3).

Le spectacle de Noël des classes de cycle 2 sera suivi d'un goûter offert aux chanteurs par l'association Descartes et Cie.

Une collaboration avec le périscolaire-Familles Rurales est engagée pour la création de décorations de la salle, qui pourront être réutilisées ensuite lors du marché de Noël ou au centre aéré. Un sapin sera installé dans la salle polyvalente.

L'ensemble de ces projets est financé par la coopérative scolaire, la CCTVI, la commune, l'association Descartes et Cie que l'école remercie chaleureusement.

Relations avec la mairie:

Affaires d'école

Il existe toujours de cordiales et régulières relations avec la mairie grâce à laquelle de beaux projets peuvent être organisés.

- Les travaux sont pris en charge rapidement et l'école en remercie l'équipe entière des services techniques ainsi que les différents interlocuteurs.

- Les crédits matériels de classes : Le montant resterait à 56€/enfant. (210 x56€ = 11 760€).

Les crédits alloués aux projets pédagogiques (sorties et déplacements, interventions extérieures) sont fournis au regard des projets élaborés.

- Chauffage et économie d'énergie : Les ballons d'eau chaude des sanitaires enfants n'ont normalement pas été coupés, seul celui de la cuisine des enseignants semble avoir été éteint. En raison des recommandations d'économie, la température des classes doit être limitée à 19° ; des capteurs pour réguler la température de façon plus homogène et efficace ont été installés par la mairie ainsi que des capteurs de CO2 commandés.

Informatique :

- La connexion internet est toujours trop faible pour permettre une utilisation optimale des PC de la classe mobile : nous avons hâte de disposer de la fibre.

- Sur le plan de la maintenance du matériel de classe, l'école réitère sa demande que soit prévu un renouvellement régulier des PC portables et vidéoprojecteurs afin qu'aucune classe ne soit dépourvue en cas de panne, ainsi qu'un câblage en HDMI pour les vidéoprojecteurs. Les nouveaux appareils installés cette année en cm2 et dans la nouvelle classe sont opérationnels.

- Suite de la demande de l'école concernant l'achat d'un ENI (Ecran Numérique Interactif, technologie très récente) : Mme Léger assure que ce projet est actuellement à l'étude et qu'une présentation sera organisée afin de se faire une idée des bienfaits de cet outil pédagogique en classe.

Un exercice incendie a été réalisé le vendredi 22 septembre. Nous avions 206 enfants présents dans les locaux ainsi que 13 adultes (enseignants, AESH).

L'évacuation s'est déroulée en 2 minutes et 25 secondes, temps décompté depuis le déclenchement de l'alarme jusqu'à la mise en sécurité des 10 classes dans la cour, dont celle de l'ULIS.

Il y aura 2 autres exercices dans l'année, conformément aux directives officielles.

Un exercice PPMS prévu le 2/12 avec une nouvelle alarme installée par la mairie. Nous ferons un exercice de reconnaissance des « sons » au préalable.

Le but d'un tel exercice n'est pas d'installer une peur quelconque ni de placer en situation angoissante les enfants et le personnel, mais bien de mettre le doigt sur les réussites et problèmes éventuels et d'instaurer une sorte de mécanique réflexe chez tous.

La configuration générale de l'école, avec ses grandes fenêtres, ses « volets » en tissus et ces petits portillons, ne permet pas une grande étanchéité. Il est difficile de réagir très vite et de façon à garantir un risque zéro. Mais nous y travaillons tous chaque année. Il y aura au moins un autre exercice PPMS en période 3 avec un scénario d'évacuation.

L'intervention de Jodie Skrzyniarsk, dumiste, a été reconduite, à raison de 45 min par classe pour dispenser un enseignement musical. Aujourd'hui une présentation de la clarinette a été proposée par la professeure de l'école de musique à toutes les classes.

L'utilisation des gymnases reste soumise à conditions : qu'il nous reste des créneaux après que le collège et la MFR se soient servis. De fait, les créneaux à disposition de l'école nous semblent un peu rares. Il y a des contacts entre le collège, la MFR et l'école pour une gestion optimale mais c'est assez compliqué car changeant au grès des différents cycles de séances (collège), des divers examens (MFR). Il est rappelé qu'Azay le Rideau est quand même bien pourvue en installations sportives au regard des communes avoisinantes. Nous regrettons le temps où le dojo nous était ouvert.

Piscine à Monts: la CCTVI nous permet d'en faire bénéficier toutes les classes gratuitement. Il n'y avait pas assez de créneaux pour CM2.

L'utilisation de la salle polyvalente municipale nous est permise pour les chorales des mardi 13 décembre (cycle 2) et vendredi 23 juin (cycle 3) ainsi que pour des représentations théâtrales.

Réponses aux questions des parents (annexe 4)

Pour Mairie :

Q4 : Demande concernant la pause méridienne : organisation, personnes. Un enfant a oublié d'aller manger.

La mairie explique le fonctionnement : un adulte par point stratégique, il y a la plupart du temps 8 personnes. L'appel est fait lors du rassemblement à la sortie de classe. Une cloche prévient du début du service. Il semble incompréhensible qu'un enfant soit oublié. La mairie n'en avait pas été informée et se demande pourquoi. Il faut, en tout état de cause, se rapprocher rapidement d'elle en cas de problème en téléphonant ou en envoyant un mail et prévenir Mme Prélorenzo ou Mme Léger.

Pour l'APE

Q3 : Actions de l'association Descartes et Cie.

Mme Voisin, présidente, indique que pour financer les projets il faut de l'argent (d'où ces opérations de vente) et

rappelle que personne n'est obligé d'acheter les gâteaux, chocolats, trousses, gourdes ou autres produits proposés. L'association fait appel à des commerçants locaux (fromage, goûters offerts aux enfants en fin d'année par exemple). Elle offre également une calculatrice aux futurs 6^{ème}, participe au financement de jeux de la cour (table de ping-pong, raquettes..) à celui des voyages de classes, à l'achat de matériel informatique. Mme Voisin précise qu'elles ne sont que 8 membres à participer activement aux actions et que c'est bien peu pour organiser des actions plus diversifiées, chacun ayant aussi des obligations familiales ou professionnelles. Il ne faut pas hésiter à les rejoindre car elles ont besoin de soutien.

Pour l'école :

Q1 : Soutien avec les collégiens près du grillage de la cour : Les adultes, de l'école et du collège, y font pourtant tous attention et les enfants savent qu'ils n'ont pas le droit de s'approcher. Pour autant, les contacts se produisent parfois, souvent dus aux relations entre frères et sœurs qui se cherchent d'un côté comme de l'autre du grillage. Cela peut parfois échapper à notre vigilance, de façon très fugitive et ponctuelle lors d'acte d'indiscipline, d'incivilité. En ce cas, l'information est donnée au collège et une discussion est toujours engagée entre les surveillants et les élèves concernés, quand ils sont repérés. Les enseignants et surveillants de la pause méridienne rappellent souvent qu'il est interdit de s'approcher du grillage, mais certains enfants ne respectent malheureusement pas les consignes.

Q2 : Violences dans la cour et diverses occupations possibles. L'école Descartes n'est pas une école où règne la violence. Mais comme dit plus haut, des enfants, souvent les mêmes, ne respectent pas les codes, les règles et ne tiennent pas compte des avertissements. En effet certains enfants ont de plus en plus de mal à canaliser leurs émotions, et affichent des réactions spontanées, (verbales ou physiques) sans avoir engagé de discussion, sans chercher à connaître le fond ou la raison du problème. C'est souvent rapide, imprévisible et parfois sans plainte des enfants (finissent-ils par trouver normal de mal se parler...) ?

Lors des récréations, les enfants ont à leur disposition de nombreux jeux, dans des lieux différents avec des règles à respecter. (cf tableau et plan) Cela permet à chacun de varier ses activités et de pouvoir changer de lieu quand il le souhaite.

Le service obligatoire des professeurs est assuré avec la présence permanente de plusieurs adultes dans la cour et les locaux (2 inscrits en chaque lieu mais en réalité 4 ou 5 le plus souvent). Si un problème se présente, il faut impérativement venir en parler à l'enseignant et/ou au directeur, ce qui est rappelé quotidiennement aux élèves.

Q5 : Rôle des délégués de classes : Cela fait partie intégrante du programme d'EMC : Première notion de démocratie, faire partie d'un groupe, s'impliquer, représenter les copains (être porte-parole en prenant part aux réunions) et faire en sorte de vivre mieux à l'école, discuter en tentant de mettre en place des actions, proposer des aménagements pour améliorer la vie scolaire en fonction de ce qui est rapporté aux réunions.

Q6 : Les élèves qui notent le nom des copains : pas de délation ! Il s'agit juste d'une implication des élèves pour essayer de maintenir le calme dans la classe et assurer la sécurité du groupe quand l'enseignant doit s'absenter. Lors d'un accompagnement d'élève à la porte (aller ou retour de soins en orthophonie, retard, départ pour maladie ou autre...) d'un soin à apporter, d'une feuille à récupérer, l'enseignant peut être amené à devoir laisser sa classe 1 ou 2 minutes. L'enseignant voisin est prévenu mais ne peut se trouver aux 2 endroits en même temps de manière effective. Certains élèves, (souvent même sans en avoir la consigne) rapportent à l'enseignant le nom de ceux qui font du bruit et gênent la classe pour qu'il leur rappelle les consignes habituelles de concentration et de calme à son retour. Il n'y a pas de punition encourue, simplement ce rappel aux devoirs de l'écolier. Les enfants doivent comprendre que même quand l'adulte est absent, ils se doivent de respecter les consignes de calme. L'équipe enseignante rappelle à nouveau que pour toutes les situations qui posent question, il ne faut pas hésiter à communiquer avec l'enseignant rapidement.

Clôture : 20h33.

Les prochains Conseils d'Ecole auront lieu le **mardi 21 mars 2023** (et non plus le 14 mars, suite à un changement). Et le jeudi 23 juin à 18h00.

Directeur
M Dubois

Secrétaire de séance
Mme Dubois